COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS SEANCE DU 16 MAI 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Christelle GRASSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/05/2022

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Christelle GRASSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 Mai 2022

<u>Présents</u>: MM. BETHOULE S. DAHERON J. GABET C. GRASSO C. GRELET C. GRELET M. MARCHAIS O. MOINARD P. PINAUD L. SAMME E. TURGNE F.

Absents: excusée: MM. CHARRON E. FERCHAUD JC (1 pouvoir à MOINARD P.).

STENGER C. (1 pouvoir à TURGNE F.)

ORDRE DU JOUR: session ordinaire

- Point sur l'Epiculien, avec intervention des membres de l'association
- Révision des loyers au 1er juillet
- Suppression et création de poste d'Adjoint Technique principal de 2 ème classe et modification du tableau des effectifs
- Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (travaux sur voirie communale accidentogène)
- Demande de subvention au Conseil Départemental pour changement des huisseries à la bibliothèque et salle des associations
- Réfection de la toiture de la salle des fêtes
- Point sur la signalisation
- Décisions prises dans le cadre de la délégation de mandats
- Informations et questions diverses

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité des membres présents, madame le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame GRELET Céline

POINT SUR L'EPICULIEN

Madame Cyrielle AMAND, vice-présidente et Monsieur Anthony FOSSATI, président informent les conseillers de l'ouverture de l'épicerie solidaire, l'Epiculien le mercredi 25 mai 2022

Des réunions d'informations sont prévues vendredi 20 mai entre 20h et 21h et dimanche 22 mai de 10h à 12h.

Déjà 20 foyers d'inscrits avec adhésion (20 € à l'année et engagement de donner 2h de son temps par mois)

Le marché de noël et le loto ainsi qu'une subvention de l'association « Bouge ton coq » ont permis de financer l'aménagement des lieux et de pouvoir commencer le stock. (Aménagement avec des caisses de pommes, acquisition d'un meuble pour la distribution du vrac, d'une balance...)

Il sera possible de consommer sur place des boissons, un espace de jeux est prévu pour les enfants avec jeux et livres, des ateliers à thèmes pourront aussi être organisés

De nombreux fournisseurs adhérent déjà au projet, il manque un primeur pour la partie fruits.

L'inauguration officielle est prévue le 18 juin avec la présence des producteurs.

REVISION DES LOYERS AU 1er JUILLET

Comme le prévoit la page 6 du bail signé le 29/11/91, le loyer de M. MOQUET Joseph occupant le logement communal, 5 Route de Toucherit est révisable chaque année au 1^{er} juillet.

Le nouvel indice de référence des loyers a été publié pour la première fois le 19 avril 2022, soit pour le 4è trimestre 2021, **132.62** points. (Indice du 4è trimestre 2020 : 130.52) soit + 1.61%.

A compter du 1er juillet 2022, le loyer est fixé à :

Trois cent vingt-cinq euros vingt et un cents par mois, soit un loyer annuel de 3 902.52 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°32 fixant le montant du loyer.

SUPPRESSION ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. (En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 février 2022

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 14 avril 2002,

Vu que ces modifications répondent à un besoin de la collectivité

Considérant la déclaration de vacance de poste enregistrée sous le n° V017220400614317001 en date du 22/04/2022

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 09 Septembre 2019, **Madame le Maire propose à l'assemblée,**

A compter du 1^{er} Juillet 2022:

La suppression de l'emploi :

- d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe catégorie C à temps non complet : 27/35

La création de l'emploi :

- 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe catégorie C à temps complet 35/35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du <u>01 JUILLET 2022</u>:

Filière: Administrative

Grade : Secrétaire de Mairie 35/35	catégorie A	1 poste TC	pourvu
Grade : Adjoint Administratif territorial 35/35	catégorie C	1 poste TC	pourvu
Filière : Technique			
Grade : Adjoint Technique territorial	catégorie C	1 poste TC	polityli

pourvu	1 poste TC	catégorie C	Grade : Adjoint Technique territorial principal 2 ^{ème} classe 35/35
pourvu	1 poste TC	catégorie C	Adjoint Technique territorial principal 2 ^{ème} classe 35/35
pourvu	1 poste TNC	catégorie C	Adjoint Technique territorial principal 2 ^{ème} classe 20/35

Les crédits nécessaires à la rémunération, primes et indemnités et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2022.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE ADDITTIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS A TITRE ONEREUX -TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Madame le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent à :

Montant HT : 6 775.00 €
Montant TTC : 8 130.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Arrivée de Monsieur Olivier MARCHAIS à 20h50

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES HUISSERIES (FENETRES) DE LA BIBLIOTHEQUE ET SALLE DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire expose aux conseillers qu'il est nécessaire de procéder au changement des fenêtres de la bibliothèque municipale et de la salle des associations donnant dans la cour située à l'arrière de la mairie et sur la rue des 2 Moulins.

Elles sont en mauvais état, elles n'assurent plus ni l'isolation ni la sécurité des lieux.

Des devis ont été établis. Le coût HT des travaux est estimé à 13 971.51 € (soit 16 765.81 € TTC).

Des aides peuvent être sollicitées auprès du Département, Madame le Maire demande à pouvoir déposer un dossier

Subventions attendues:

- Conseil Départemental (30% montant HT des travaux) 4 191.45 €
- ➤ Autofinancement (sur TTC): 12 574,36 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- autorise Madame le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et à déposer un dossier de demande de subvention.
- accepte le plan de financement proposé.

L'opération a été inscrite au budget primitif 2022, tant en dépenses qu'en recettes.

REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES FETES

Madame le Maire demande à Monsieur Olivier MARCHAIS s'il a du nouveau au sujet du suivi du dossier de la salle des fêtes et des problèmes de fissures sur la toiture.

Il a fait appel à un expert indépendant, lui a transmis le dossier pour avis. Ce dernier va établir un constat objectif et nous donnera les recours possibles. Madame le Maire souhaite avoir une réponse avant fin septembre dernier délai.

Messieurs Philippe MOINARD et Laurent PINAUD vont monter sur le toit pour constater une fuite côté rue.

POINT SUR LA SIGNALISATION

Madame le Maire informe les conseillers que la pose des panneaux directionnels est prévue sur l'ensemble de la commune.

POINT SUR LE LOTISSEMENT

Madame le Maire rend compte aux conseillers de la réunion au sujet du projet de lotissement sur la parcelle ZK 23 à l'entrée du bourg en arrivant du Gué-Charreau en présence de SYNERGEO, maître d'œuvre. Elle regrette que peu de conseillers aient pu se libérer. (seulement 3 personnes) la présence des élus est importante dans le choix des décisions à venir

Le projet présenté porterait sur 14 lots, et s'étalerait entre 2022 et 2025 :

- études, esquisses, réunions préparatoires en 2022
- esquisse et contraintes d'aménager, dépôt du permis d'aménager, appel d'offres...pour 2023
- travaux (viabilisation...) pour 2024
- vente des terrains pour 2025 et 2026

La création d'un budget annexe sera nécessaire pour budgéter ce projet.

<u>DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE MANDAT</u>

- Révision des conventions de location pour la salle des fêtes
- Signature d'une convention d'utilisation du jardin partagé par le relais des assistantes maternelle
- Achat d'une remorque pour les services techniques

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement des roulements sur le Kubota
- Le Peugeot Partner est passé au contrôle technique
- Des demandes de devis ont été faites pour des équipements sportifs sur l'Aire de loisirs
- Installation des panneaux Rézo pouce
- Envoi du dossier de subvention pour la bibliothèque
- Recherche de financement pour le retable (avec reprise du dossier en cours établi lors du précédent mandat)
- Un audit sur la santé des arbres est en cours par Sébastien BETHOULE avec pour objectif de replanter des essences suite au constat fait le 13 mai 2022.

Monsieur Philippe MOINARD demande s'il peut être remis du gravier dans l'allée centrale du cimetière et si l'entretien des rues dans les hameaux est prévu. C'est prévu, mais madame le maire rappelle que l'entretien des trottoirs incombe aussi aux riverains.

Séance levée à 22h30

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Les conseillers,

le Maire, Christelle GRASSO